



Cotisation annuelle 2018-2019
Adoptée à l'assemblée générale annuelle
18 octobre 2018

Revenus *	Cotisation
Moins de 30 000\$	Contribution volontaire
Entre 30 001 \$ et 50 000 \$	39 \$
Entre 50 001 \$ et 75 000 \$	64 \$
Entre 75 001 \$ et 100 000 \$	89 \$
Entre 100 001 \$ et 150 000 \$	113 \$
Entre 150 001 \$ et 200 000 \$	139 \$
Entre 200 001 \$ \$ et plus	154 \$

*Revenus récurrents en soutien à la mission : subvention(s) qu'un organisme reçoit chaque année pour financer la réalisation de sa mission.

Exemples :

- Subvention à la mission du gouvernement du Québec : *PSOC, SACAIS, MELS (Pacte), ministère de la Famille ou autre ministère.*
- Le financement récurrent de Centraide

Les dons, les subventions non récurrentes de fondations privées, tout projet ou tout programme ponctuel, ainsi que les ententes de services **ne sont pas des revenus récurrents en soutien à la mission.**